

2019 DASES 81 : Subventions (35 000 euros) à trois associations et convention avec l'Association Nationale pour la Prévention des Handicaps et pour l'Information – ANPHI, pour leurs actions d'insertion professionnelle en direction des personnes en situation de handicap.

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre de la stratégie « handicap, inclusion et accessibilité universelle » 2017-2021, la collectivité parisienne soutient les initiatives concourant à l'insertion professionnelle et à l'inclusion des personnes en situation de handicap, et favorisant leur participation à la vie de la cité. Pour répondre à ces objectifs, la collectivité parisienne encourage et soutient les initiatives associatives proposant ce type d'actions. Le présent projet de délibération a pour objet d'accorder des subventions d'un montant total de 35 000 euros aux associations suivantes.

L'association **Accompagner la Réalisation des Projets d'Études et de Jeunes Élèves et Étudiants Handicapés - ARPEJEH** se donne comme vocation de promouvoir la formation et la construction d'un projet professionnel pour des jeunes en situation de handicap. ARPEJEH favorise la rencontre entre ce public et le monde professionnel. L'association vise à accueillir, conseiller, préparer les élèves et les étudiants d'une part, et à informer et accompagner les employeurs d'autre part. Dans ce contexte, l'association organise des ateliers découverte des métiers et des temps d'échanges avec des entreprises partenaires, en lien avec les académies. Elle propose des ateliers de préparation professionnels, des stages et des actions de parrainage. Enfin, l'association et ses membres développent un dispositif d'actions afin de faire découvrir les métiers de la Mairie de Paris aux adolescents en situation de handicap. En 2017-2018, 481 jeunes parisiens ont bénéficié de ces actions.

Créée en 1986, l'**association nationale pour la prévention des handicaps et pour l'information - ANPHI** fonde son engagement sur trois missions essentielles : informer, donner la parole et favoriser l'insertion.

Depuis 2004, l'association assure le fonctionnement quotidien de la radio Vivre-FM dédiée aux thématiques du handicap, de la santé et des solidarités. Les auditeurs sont écoutés et prennent la parole. De nombreux témoignages, reportages, analyses sont diffusés. Ils permettent de dé-stigmatiser certaines situations.

Le centre de formation et de remobilisation professionnelle Medialab permet à 60 personnes en situation de handicap psychique de retrouver une estime de soi et la conscience de leurs compétences en vue d'un retour rapide et positif à l'emploi. Ce centre est animé, notamment, par une psychologue et trois formateurs. En 2019, 6 sessions de formation de 7 semaines sont programmées. Un référentiel de formation structure le parcours individuel des bénéficiaires. Une base de données référence les profils des stagiaires. Elle est maintenue à jour et régulièrement envoyée aux entreprises partenaires de Médialab. Ces entreprises sont accompagnées par l'association. Certains stagiaires ont

également la possibilité de rejoindre l'équipe technique, rédactionnelle ou support de l'antenne Vivre FM. Des évaluations sont systématiquement réalisées en fin de stage.

La **FNATH, association des accidentés de la vie, groupement Chemin vert** accueille, conseille, accompagne et défend les personnes malades, accidentées et en situation de handicap. Elle les représente au sein des institutions. L'association se mobilise contre toute discrimination basée sur l'état de santé ou l'incapacité physique ou mentale et aide les victimes d'accidents à faire valoir leurs droits et à se réinsérer dans la société.

L'association vise à faciliter l'accès aux droits du public qu'elle soutient. Les juristes de l'association assurent un accompagnement personnalisé des personnes pour proposer un diagnostic précis, des réponses adaptées et ainsi éviter certaines situations de rupture.

La FNATH accompagne également ce public professionnellement. Elle aide les personnes accompagnées à résoudre les difficultés liées aux parcours professionnels. Les actions menées par l'association dans ce domaine favorisent l'accès à l'emploi, le maintien dans l'entreprise ou encore le choix des formations. En octobre 2018, la FNATH a participé au salon Hello handicap. De nombreux postes étaient proposés.

En 2018, la FNATH a reçu 584 parisiens au titre de l'accès aux droits et de l'insertion professionnelle

Compte tenu de l'intérêt que présente ces actions pour l'insertion sociale et professionnelle des personnes en situation de handicap, je vous propose d'attribuer des subventions pour un montant total de 35 000 euros pour l'année 2019 à trois associations et de signer une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association Nationale pour la Prévention des Handicaps et pour l'Information – ANPHI :

- ARPEJEH : 2.000 euros,
- ANPHI : 28.000 euros,
- FNATH : 5.000 euros,

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris